

Sachez quoi faire pour réintégrer votre résidence en toute sécurité après l'avoir évacuée.

RÉINTÉGRER son domicile

Feuillet d'information

Avril 2017



Informez-vous.

Si les autorités le permettent et que votre sécurité n'est pas compromise, réintégrez votre résidence en prenant au préalable connaissance des mesures à respecter :

1. Après une inondation;
2. Après une panne de courant prolongée;
3. Après tout sinistre.

Consignes générales :

Réintégrez votre domicile de jour, alors qu'il est plus facile de voir les problèmes et les dangers.

Documentez les dommages subis à votre résidence en prenant des photos.

Appelez Info-Social, au numéro 811, si vous sentez le besoin d'obtenir de l'aide psychosociale.

1 Après une INONDATION

Je veux consommer l'eau.

Si l'eau de votre domicile provient d'un réseau d'aqueduc, elle est potable, c'est-à-dire propre à la consommation, à moins d'un avis contraire émis par les autorités municipales responsables du réseau d'aqueduc. Vous pouvez donc la boire ou l'utiliser pour préparer les repas ou vous brosser les dents, par exemple. En cas de doute quant à la couleur, à l'odeur ou au goût de votre eau, communiquez avec les autorités municipales avant de la consommer.

Si l'eau de votre domicile provient d'un puits individuel, elle doit être considérée comme non potable, c'est-à-dire impropre à la consommation, même si elle paraît claire et sans odeur. Tant que vous ne savez pas si l'eau du puits répond aux normes, faites-la bouillir à gros bouillons pendant une minute avant de la consommer ou utilisez de l'eau embouteillée.

? Pour en savoir plus

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques



www.mddelcc.gouv.qc.ca

Section Eau

Rubrique Eau potable



1 800 561-1616

Je veux désinfecter mon puits.

Attendez un minimum de 10 jours après le retrait définitif des eaux d'inondation avant de désinfecter votre puits et de faire analyser votre eau. Nettoyez votre puits de la façon suivante :

Retirez les corps étrangers et les dépôts à l'aide d'une épuisette;

- ➔ Versez de l'eau de Javel dans le puits en vous assurant de bien la mélanger avec l'eau du puits. Pour vous aider à faire le mélange, vous pouvez raccorder un tuyau d'arrosage au robinet le plus proche et rincer la paroi intérieure du puits. La quantité requise d'eau de Javel dépend du type de puits, de son diamètre et de sa profondeur. Référez-vous aux tableaux du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour connaître la quantité requise pour la désinfection;
- ➔ Brossez la paroi intérieure du puits pour la laver;
- ➔ Allez à l'intérieur de votre résidence et ouvrez tous les robinets. Lorsque vous sentez l'odeur de l'eau de Javel à la sortie de chacun des robinets, fermez-les et tenez-les fermés pendant 24 heures;
- ➔ Après 24 heures, videz toute l'eau de votre puits. Pour ce faire, ouvrez les robinets et laissez l'eau couler jusqu'à ce que l'odeur de l'eau de Javel disparaisse.

? Pour en savoir plus

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques



www.mddelcc.gouv.qc.ca

Section Eau / Rubrique Eau potable / Lien La Qualité de l'eau de mon puits



1 800 561-1616

Je veux faire analyser l'eau de mon puits.

- ➔ Une semaine après avoir désinfecté votre puits, faites faire par un laboratoire accrédité une analyse bactériologique de l'eau. Les résultats permettront de déterminer si l'eau de votre puits répond aux normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable. L'analyse doit montrer l'absence de contamination, car c'est à ce moment que l'eau du puits sera considérée potable à nouveau. Pour connaître le laboratoire accrédité le plus près de chez vous, consultez le site Internet du Centre d'expertise en analyses environnementales du Québec.
- ➔ Quatre semaines après le traitement de désinfection de votre puits, faites faire une autre analyse de votre eau par mesure de précaution. Si les résultats ne sont pas conformes aux normes, faites inspecter votre puits par un puisatier.
- ➔ Tant que vous ne savez pas si l'eau de votre puits répond aux normes, faites-la bouillir à gros bouillons pendant une minute avant de la consommer ou utilisez de l'eau embouteillée

? Pour en savoir plus

Centre d'expertise en analyses environnementales du Québec



www.ceaeq.gouv.qc.ca

Section Eau / Rubrique Programmes d'accréditation

Je veux prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.

Si vous utilisez des appareils à combustible comme une pompe, un nettoyeur haute pression ou une chaufferette d'appoint, **munissez-vous d'un avertisseur de monoxyde de carbone à pile** puisque ces appareils peuvent dégager du monoxyde de carbone.

Pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, respectez les règles d'utilisation, d'entretien et de sécurité de vos appareils à combustible :

- ➡ Faites fonctionner vos appareils à l'extérieur, le plus loin possible des portes et des fenêtres;
- ➡ Ne faites jamais fonctionner vos appareils dans un endroit clos, même la porte ouverte;
- ➡ N'obstruez jamais les entrées et les sorties d'air de vos appareils;
- ➡ N'utilisez jamais une cuisinière ou un réchaud à gaz pour vous chauffer.

Si l'alarme de votre avertisseur de monoxyde de carbone se déclenche et que vous présentez des symptômes comme des maux de tête, des nausées, de la fatigue, des vomissements, des étourdissements, de la faiblesse, réagissez promptement :

- ➡ Sortez à l'extérieur;
- ➡ Composez le 9-1-1 ou appelez le Centre antipoison du Québec au numéro 1 800 463-5060.
- ➡ Attendez l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur, même pour quelques minutes.

Si l'alarme de votre avertisseur se déclenche et que vous n'avez pas de symptômes, agissez comme suit :

- ➡ Ouvrez les portes et les fenêtres;
- ➡ Coupez l'alimentation des appareils à combustible à la source (ex. : débranchez toute bonbonne de propane, de gaz, d'essence, etc.);
- ➡ Sortez à l'extérieur;
- ➡ Composez le 9-1-1;
- ➡ Attendez l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur, même pour quelques minutes.



Pour en savoir plus

Ministère de la Santé et des Services sociaux



www.sante.gouv.qc.ca

Section Conseils et prévention / Rubrique Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone

Je veux utiliser mes appareils électriques ou rebrancher le chauffage.

Faites vérifier l'installation électrique et les appareils de chauffage par des spécialistes avant leur remise en fonction pour détecter d'éventuels dommages et dangers. Si les installations sont endommagées et dans l'attente d'un rétablissement définitif, utilisez les appareils d'appoint conformément aux instructions des fabricants.

Je veux nettoyer ma résidence.

Dans les 24 à 48 heures suivant une inondation ou dès que vous réintégrez votre domicile après l'avoir évacué, nettoyez, désinfectez et asséchez tous les objets et les surfaces qui ont subi des dégâts d'eau pour éviter, notamment, l'apparition de moisissures. Pour un nettoyage efficace et sécuritaire, assurez-vous de respecter l'ordre des étapes suivantes :

- 1) Portez l'équipement de protection nécessaire (masque, gants et bottes de caoutchouc, vêtements et lunettes de protection) afin d'éviter tout contact de la peau, des yeux ou de la bouche avec l'eau et les matériaux souillés;
- 2) Ouvrez les fenêtres et les portes pour aérer les pièces et faire baisser le taux d'humidité à moins de 50 %;
- 3) Lavez avec du savon sans ammoniac et de l'eau chaude propre les surfaces et les objets qui ont pu être en contact avec de l'eau souillée. Rincez-les avec de l'eau propre. Durant le nettoyage, assurez-vous de :
 - ➔ Jetez tous les matériaux poreux (tapis, isolant, panneau de gypse, etc.) qui sont humides ou qui ont été en contact avec l'eau de l'inondation. Débarrassez-vous aussi des objets ne pouvant pas être nettoyés de façon satisfaisante ou dont la rembourrure a été trempée (matelas, oreillers, coussins, jouets en peluche, etc.) pour prévenir l'apparition de moisissures ou l'exposition à certains microbes;
 - ➔ Ouvrez les murs et enlevez la cloison sèche, les lambris et l'isolation jusqu'à au moins 50 cm (20 pouces) au-dessus de la marque la plus élevée laissée par l'eau. Attendez que tout soit sec avant de refermer;
 - ➔ Jetez les appareils ayant des filtres ou de l'isolant s'ils ont été mouillés (réfrigérateur, congélateur, chauffe-eau, lave-vaisselle, etc.);
 - ➔ Jetez les aliments qui ont pu être en contact avec l'eau de l'inondation. Jetez aussi les boîtes de conserve qui sont endommagées, ouvertes ou bombées;
 - ➔ Jetez les médicaments, les produits de beauté et autres articles de toilette qui ont pu être en contact avec l'eau de l'inondation;
 - ➔ Jetez les planches à découper en bois, les tétines de biberons et les sucres pour bébé qui ont pu être en contact avec l'eau de l'inondation;
 - ➔ Changez de vêtements de nettoyage tous les jours et lavez-les séparément des autres vêtements.
- 4) Désinfectez les surfaces et les objets qui ont pu être en contact avec de l'eau souillée. Faites-le avec un mélange d'eau et d'eau de Javel. Mélangez la quantité d'eau de Javel recommandée en fonction de la surface à
 - ➔ désinfecter :
 - ➔ Surfaces et objets en contact avec de la nourriture (ex. : comptoirs, assiettes, etc.) :
 - ➔ 1 cuillère à thé (5 ml) pour 4 litres (1 gallon);
 - ➔ Surfaces et objets qui n'absorbent pas l'eau (ex. : planchers, fours, éviers, certains jouets, outils, boîtes de conserve non endommagées, etc.) : 3 cuillères à soupe (45 ml) pour 4 litres (1 gallon).
 - ➔ Ne mélangez jamais de l'eau de Javel avec de l'ammoniac ou d'autres détergents.
- 5) Laissez les surfaces et les objets lavés et désinfectés sécher à l'air libre.

Je constate la présence de moisissures et souhaite les éliminer.

L'apparition de moisissures est possible à la suite d'une inondation. En se développant de façon importante, les moisissures dispersent dans l'air des particules, des spores et des composés respirables qui peuvent entraîner des problèmes de santé. Portez attention à la présence d'odeurs de moisi, de terre ou d'alcool ainsi qu'à l'apparition de taches verdâtres ou noirâtres sur les murs ou les plafonds et dans les armoires;

Jetez les matériaux poreux pouvant contenir des moisissures;

- ➔ Pour les petites surfaces facilement lavables, faites disparaître les moisissures à l'aide d'un produit nettoyant domestique sans eau de Javel en suivant les directions du fabricant. Veillez à bien assécher;
- ➔ Pour les travaux de nettoyage de grande envergure, faites appel à un entrepreneur spécialisé.

En présence de problèmes de santé, consultez un médecin sans tarder.

? Pour en savoir plus

Ministère de la Santé et des Services sociaux



www.sante.gouv.qc.ca

Section Conseils et prévention / Rubrique Reconnaître et éliminer les moisissures dans la maison

Je veux nettoyer mon terrain.

Prenez les précautions suivantes lorsque vous nettoyez votre terrain :

- ➔ Si vous voyez une ligne électrique sur le sol, communiquez avec Hydro-Québec. Ne touchez jamais aux fils et aux installations électriques qui se trouvent à terre;
- ➔ Enlevez avec prudence tous les débris sur votre terrain;
- ➔ Ne réutilisez pas le sable ayant servi à remplir des sacs ou à former des digues pour remplir, par exemple, un bac à sable. Communiquez avec votre municipalité pour savoir comment vous en débarrasser.

? Pour en savoir plus

Hydro-Québec



www.hydroquebec.com

Section Info-pannes



1 800 790-2424

Je veux consommer les fruits et légumes de mon potager.

Si votre potager a été inondé, jetez les fruits et les légumes ayant poussé hors terre, comme les fraises ou les laitues. Nettoyez soigneusement les légumes ayant poussé sous terre, comme les pommes de terre et les carottes.

Je veux disposer d'un animal mort.

Vous pouvez disposer d'un animal mort de la façon suivante :

- ➔ Prenez l'animal à l'aide d'une pelle ou d'une serviette;
- ➔ Déposez-le dans un sac de plastique résistant et prenez soin de bien fermer ce sac avant de le placer dans un deuxième sac de plastique. Fermez également ce sac;
- ➔ Déposez le sac dans une poubelle qui sera vidée par le service habituel de collecte des déchets;
- ➔ Nettoyez ce que vous avez utilisé pour manipuler l'animal et lavez-vous les mains à l'eau chaude avec du savon;
- ➔ Communiquez avec votre municipalité si vous trouvez le corps d'un animal trop gros pour être mis dans un sac de plastique

2 Après une PANNE de COURANT prolongée

Je veux utiliser mes appareils électriques.

Rétablissez l'alimentation électrique de la maison par le panneau de distribution. En ce qui concerne les appareils électriques et électroniques, attendez que la température et l'humidité soient revenues à la normale avant de les remettre en marche. Ensuite, remettez graduellement en fonction tous les appareils électriques, y compris ceux qui servent au chauffage.

Je veux dégeler la tuyauterie en hiver.

Si la tuyauterie a gelé, faites appel à une entreprise spécialisée qui a l'expertise et les outils pour la dégeler de la bonne façon. Ces spécialistes connaissent les règles entourant la pratique de cette spécialité.

? Pour en savoir plus

Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec



www.cmmtq.org

Section Membre

Rubrique Liens rapides

Lien Répertoire des membres



1 800 465-2668

Je veux consommer les aliments demeurés dans mon réfrigérateur.

Après une panne de plus de six heures, trieZ avec soin les aliments qui sont demeurés dans votre réfrigérateur afin d'éviter les toxi-infections alimentaires. S'ils ne présentent aucun signe de détérioration, les aliments suivants peuvent être conservés :

- ➔ Fruits et légumes frais entiers, jus de fruits pasteurisés;
- ➔ Tartes aux fruits cuites, gâteaux, muffins, biscuits;
- ➔ Fromage à pâte ferme en bloc (ex. cheddar, suisse ou mozzarella), parmesan, fromage fondu ou en tranches, beurre, margarine;
- ➔ Confitures, gelées, marmelades, tartinades sucrées, beurre d'arachide;
- ➔ Moutarde, ketchup, sauce à salade, sauce BBQ, sauce à tacos, vinaigrette commerciales, olives, marinades.

Si ces aliments n'ont pas une apparence normale, jetez-les sans hésiter. Mettez à la poubelle tous les autres aliments, même si leur apparence vous semble correcte.

? Pour en savoir plus

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

 www.mapaq.gouv.qc.ca

Section Conservation des aliments / Rubrique Pannes d'électricité

 1 800 463-5023

Je veux consommer les aliments demeurés dans mon congélateur.

Un aliment décongelé ne peut être congelé à nouveau. Tous les aliments qui ont décongelé durant la panne électrique doivent être jetés, peu importe leur apparence. De façon générale, un congélateur en bon état et rempli à pleine capacité peut conserver les aliments congelés pendant 48 heures. Un congélateur à demi rempli conserve les aliments congelés environ 24 heures.

? Pour en savoir plus

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

 www.mapaq.gouv.qc.ca

Section Conservation des aliments / Rubrique Pannes d'électricité

 1 800 463-5023

Je veux consommer un médicament entreposé au réfrigérateur.

Ne consommez pas les médicaments se trouvant dans votre réfrigérateur et retournez-les à la pharmacie pour destruction.

3 Après TOUT sinistre

Je veux remplacer des documents endommagés (ex.: carte d'assurance maladie, permis).

Contactez Services Québec pour remplacer vos cartes, permis ou certificats délivrés par les ministères et organismes gouvernementaux. Vous pouvez aussi vous rendre dans un des bureaux de Services Québec où un préposé vous aidera. Il est également possible de faire ces démarches en ligne, dans le site Internet de Services Québec.

? Pour en savoir plus

Services Québec

 www.gouv.qc.ca

Section Citoyens / Rubrique Cartes, permis et certificats

 644-4545 (1 877, 514, 418)

Je veux savoir si je peux recevoir de l'aide financière.

Contactez votre municipalité pour vérifier si vous êtes admissible à de l'aide financière.

? Pour en savoir plus

Ministère de la Sécurité publique du Québec

 www.msp.gouv.qc.ca

Section Sécurité civile / Rubrique Aide financière aux sinistrés

 1 888 643-2433



**Organisation
de la sécurité civile
du Québec**

Production :

Urgence Québec, à Services Québec

Bureau de l'information d'urgence
Mars 2014 (révision en avril 2017)

Sources :

Hydro-Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère de la Sécurité publique
Régie du bâtiment du Québec

Pour tout savoir sur ce qu'il
convient de faire avant, après et
pendant un sinistre, consultez
le site Web gouvernemental
Urgence Québec.

 www.urgencequebec.gouv.qc.ca

 Urgence Québec

 @urgencequebec



**Urgence
Québec**